



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction de l'Autonomie/  
ARACT Grand Est**

**Service émetteur :**  
Département Parcours PA

**Affaire suivie par :**  
Carole LABARRE  
Aline DRONNE

**Courriel :**  
[carole.labarre@ars.sante.fr](mailto:carole.labarre@ars.sante.fr)  
[a.dronne@aract.fr](mailto:a.dronne@aract.fr)

**Tél :** 03 26 69 05 78

**Réf :** 2020-08135/DA

A Châlons en Champagne, le 1<sup>er</sup> Octobre 2020

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

En 2018, des expérimentations sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) ont été lancées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ces expérimentations ont permis de confirmer que les démarches QVT au sein des EHPAD offrent de réelles perspectives pour améliorer les conditions de travail des personnels, la qualité des soins et la performance des établissements. Les projets ont été accompagnés par l'ARS et l'ARACT en offrant la possibilité aux EHPAD de rejoindre en 2018 des « Cluster QVT » animés sur l'ensemble du territoire Grand Est.

Aujourd'hui fort de ces expériences réussies l'ARS Grand Est renouvelle le dispositif en région. La gestion de la covid 19 réaffirme les enjeux de la QVT.

Ainsi l'ARS et l'ARACT vous invitent à candidater pour participer à la prochaine action collective en région Grand Est. Vous trouverez ci-joint les modalités de l'appel à candidatures pour rejoindre une action collective QVT. Chaque établissement entrant dans l'action collective doit avoir préalablement défini un projet qui repose sur un changement technique, technologique ou organisationnel.

Pour voir une illustration concrète des projets QVT menés par les EHPAD du Grand Est, je vous invite à regarder la websérie en cliquant sur le lien ci-après : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/ameliorer-la-qualite-de-vie-au-travail-dans-les-ehpad-une-webserie-sur-les-experiences-en-grand-est>

Si vous souhaitez vous engager dans ce projet, nous vous invitons à candidater avant le 5 novembre 2020, en ligne sur le lien suivant :

[https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/Grand\\_est/ACO\\_EHPAD\\_2020/questionnaire.htm](https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/Grand_est/ACO_EHPAD_2020/questionnaire.htm)

L'ARS Grand Est et l'ARACT Grand Est réaliseront l'analyse des dossiers de candidature et constitueront 4 collectifs régionaux (8 établissements maximum par collectif).

Pour vous aider à mieux envisager les avantages à participer à l'action collective, vous trouverez ci-joint une note « Pourquoi intégrer une action collective ? ».

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs, l'expression de notre considération distinguée.

ARACT Grand Est  
Monsieur HEN Dominique,  
Directeur

ARS Grand Est,  
Madame CHRISTOPHE Edith,  
Directrice de l'Autonomie

